

Procès-verbal des délibérations du conseil
de la municipalité de Saint-André



Province de Québec
Municipalité de Saint-André
MRC de Kamouraska

Le 4 juillet 2018

Procès-verbal de la réunion extraordinaire du conseil municipal, tenue le mercredi 4 juillet 2018, de 15 h 00 à 15 h 05, en la salle de l'édifice municipal, au 122A Principale Saint-André.

Sont présents : M Gervais Darisse, maire
M. Benoit St-Jean, conseiller
M. Guy Lapointe, conseiller
M. Alain Parent, conseiller
Mme Josianne Sirois, conseillère

Absente : Mme Ghislaine Chamberland, conseillère
Mme Suzanne Bossé, conseillère

Les membres du conseil forment le quorum et siègent sous la présidence du maire, M. Gervais Darisse.

Madame Claudine Lévesque fait fonction de secrétaire de la réunion.

L'avis de convocation a été remis en main propre le 4 juillet 2018.

Mme Ghislaine Chamberland est en vacance à l'extérieur de la région.

➤ **Résolution modifiant le Règlement 218**

2018.07.00.157.

RÉSOLUTION

ATTENDU que la formulation du premier alinéa de l'article 1 du règlement 218 doit être clarifiée;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Benoit St-Jean
Et résolu à l'unanimité des conseillers

De modifier le premier alinéa de l'article 1 du règlement 218 comme suit :

ARTICLE 1.

Le conseil est autorisé à verser une quote-part à la commission scolaire Kamouraska-Rivière-du-Loup pour relocaliser et rénover la bibliothèque municipale selon les plans et devis préparés par la firme d'architecture Atelier 5 ainsi que la firme d'ingénierie CIMA+ pour le compte de la Commission scolaire Kamouraska-Rivière-du-Loup, en date du 15 février 2016.

➤ **Période de questions**

Aucune question n'est posée.

➤ **Levée de l'assemblée**

Procès-verbal des délibérations du conseil
de la municipalité de Saint-André

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Mme Josianne Sirois que la séance soit levée.

maire

secrétaire

